Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 059-215901463-20250709-20250407-DE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de **Lille**

Objet :

Référence :
2025 / 4 / 7

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX AUPRES DU SIVU RELAIS PETITE ENFANCE DE LA MARQUE

DATE DE CONVOCATION
3 JUILLET 2025

DATE D'AFFICHAGE
3 JUILLET 2025

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL MUNICIPAL : 23

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 17

VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de **CHERENG**

L'an deux mil Vingt Cinq, le Neuf Juillet à 18 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DESROUSSEAUX Patricia, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, LLANES David, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme DEMOYER Pascaline donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric
M. DUBOIS Laurent donne pouvoir de vote à Mme WAQUET Johanne
Mme HERBAUT Pierrette donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène
Mme SCHIRMER Lucie donne pouvoir de vote à Mme DYRDA Aurélie

Absent : Monsieur GHESQUIERE Didier

A été nommé secrétaire : Monsieur DELBROUCQ Damien

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Relais Petite Enfance de la Marque a été créé par arrêté préfectoral en date du 30 Juin 2025.

Ce syndicat exercera les missions des relais petite enfance prévues à l'article D.214-9 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Il aura également pour objet d'assurer les compétences suivantes des communes membres :

- Recenser les besoins des enfants âgées de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L.214-1 du CASF ainsi que les modes d'accueil mentionnés au 1° et 2° du I de l'article L.214-1-1 du même code, disponibles sur leur territoire ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés audit I.

Il est rappelé à l'Assemblée que le siège du Syndicat est fixé à l'Hôtel de Ville de Chéreng et qu'il est constitué pour une durée illimitée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 059-215901463-20250709-20250407-DE

Conformément aux statuts, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Relais Petite Enfance de la Marque est administré par un comité de délégués composé d'un délégué syndical titulaire et d'un délégué syndical suppléant par commune membre. Ceux-ci suivent le sort du Conseil Municipal qui les a élus quant à la durée de leur mandat. Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Les délégués syndicaux suppléants sont appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués syndicaux titulaires.

Monsieur le Maire propose la désignation de :

- Madame Hélène RECLOUX, déléguée syndicale titulaire
- Monsieur Pascal ZOUTE, délégué syndical suppléant

A 22 voix, le Conseil Municipal décide d'approuver la désignation de :

- Madame Hélène RECLOUX, déléguée syndicale titulaire
- Monsieur Pascal ZOUTE, délégué syndical suppléant

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

COMMUNE de CHÉRENG (Nord)

Le Maire,
Pascal ZOUTE